Certifié conforme à l'original

certifié conforme à l'original

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 430	7 028	(5 598)	(4 584)
	Fonds commercial (1)	35 580		35 580	35 580
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	987	617	371	766
	Autres immobilisations corporelles	464 778	295 582	169 196	278 947
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	8		8	8
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	217		217	213
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	14 000		14 000	2 000
	TOTAL (II)	**517 001**	**303 226**	**213 774**	**312 929**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	217 988	6 779	211 210	143 577
	Avances et Acomptes versés sur commandes	279		279	202
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	7 725		7 725	34 325
	Autres créances	916 940		916 940	1 044 447
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 640		1 640	1 640
	DISPONIBILITES	413 685		413 685	609 270
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	694		694	785
	TOTAL (III)	**1 558 953**	**6 779**	**1 552 174**	**1 834 246**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**2 075 953**	**310 005**	**1 765 948**	**2 147 174**

(1) dont droit au bail	35 580	35 580
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an	14 000	2 000
(3) dont créances à plus d'un an		

Certifié conforme à l'original

certifié conforme à l'original.

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	15 245	15 245
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 524	1 524
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	548 185	48 359
	Report à nouveau		479 642
	Résultat de l'exercice	**97 819**	**200 184**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**662 773**	**744 954**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	594 869	375 688
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	160 313	831 828
	Dettes fiscales et sociales	344 191	193 848
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	3 802	857
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**1 103 176**	**1 402 220**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**1 765 948**	**2 147 174**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	97 818,79	200 183,90
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 103 176	1 402 220
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	59	32
(3)	Dont emprunts participatifs		

GUY ROCHER
Société par actions simplifiée
au capital de 15 245 euros
Siège social : 75 rue des Bons Enfants
97410 SAINT PIERRE
393 555 818 RCS SAINT PIERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 10 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 10 mai,
A 16 h 00,

La société GH HOLDING, Société à responsabilité limitée au capital de 3 050 000 euros, ayant son siège social CHEMIN JOLI FOND 16 LOTISSEMENT CHAMBY, 97410 SAINT-PIERRE, Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 903 489 243 RCS ST PIERRE, représentée par M. Mohammad, Afzal GOOLAM HOSSEN, présent,

Associée unique et présidente de la société GUY ROCHER,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, la société GH HOLDING, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
 Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Distribution de dividendes
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération de la Présidente,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 97 819 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 97 819 euros

En totalité au compte "autres réserves".

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique prend acte que les conventions telles que visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ont été tacitement reconduites pendant l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

En date du 15 Septembre 2023, il avait été décidé de la mise en distribution de dividendes de 180000€.

CINQUIEME DÉCISION

L'associée unique rappelle qu'elle ne perçoit aucune rémunération en qualité de Présidente.

SIXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Mohammad, Afzal GOOLAM HOSSEN
Pour la société GH HOLDING

GUY ROCHER
Société par actions simplifiée
au capital de 15244.90 euros
Siège social : 75 rue des Bons Infants,
97410 SAINT-PIERRE
393 555 818 RCS ST PIERRE

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS DU 15 SEPTEMBRE 2023

Le 15 Septembre 2023,

L'associé unique :

La société GH Holding. Société à responsabilité limitée au capital de 3.050.000 euros dont le siège social est sis 16 Lotissement Chamby- Chemin Joli Fond - 97410 Saint-Pierre, immatriculée au Registre des commerces ct des sociétés de Saint-Pierre sous *le* numéro 903 489 243, représentée par son Gérant, Monsieur Afzal Mohammad GOOLAM HOSSEN, titulaire de 1000 actions en pleine propriété.

A pris la décision :

Distribution cxceptionel1e prélevée sur le poste « Report à nouveau »

- Pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés décide à l'unanimité, de distribuer à titre exceptionnel, la somme de 180.000 euros, soit 180.000 euros pour chacune des 1.000 actions composant le capital social, à prélever sur le poste report à nouveau.

La collective des associés délègue tous pouvoirs au Président de la Société à l'effet de prendre toutes dispositions utiles pour la mise en exécution de la présente décision, d'assurer la mise en paiement de la somme distribuée à titre exceptionnel dans les meilleurs délais et de procéder au paiement à chaque actionnaire de la somme mise en distribution qui lui est due et qui interviendra en numéraire au plus tard le 30 Septembre 2023.

Conformément à la loi, la collectivité des associés prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenues au cours des trois derniers exercices clos et approuvés.

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte, constatant les décisions unanimes des associés sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales. A cet effet, un original des présentes est remis au Président de la Société qui le reconnaît.

Fait à Saint-Pierre

GH Holding
Associé et Président
Par Mohammad Afzal GOOLAM HOSSEN

SAS GUY ROCHER
75, rue des Bons Enfants
97410 SAINT-PIERRE
Tél: 0262 35 25 89
SIRET 393 555 818 - APE 4771Z